

**J
U
I
L
L
E
T

2
0
2
4**



ACTE
RÉGLEMENTAIRE

Madame Huguette BELLO, Présidente du Conseil Régional

Mis en ligne sur le site internet du Conseil Régional le 03 juillet 2024

www.regionreunion.com

Sommaire

1 - ARRÊTÉ DAJCP N° 24004114.....
PORTANT DÉSIGNATION DE LA REPRÉSENTANTE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL
AU SEIN DU COMITÉ DE SUIVI DU PROGRAMME INTERREG

ARRETE DAJCP N° 24004114

PORTANT DÉSIGNATION DE LA REPRÉSENTANTE DE LA

PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL

au sein du comité de suivi du programme Interreg

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL,

- VU** Le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1511-1-2 et L 4221-5 ;
- VU** La délibération de l'Assemblée Plénière n°20210005 du 02 juillet 2021 portant élection de Madame Huguette BELLO en qualité de Présidente du Conseil Régional de la Région Réunion ;
- VU** La délibération de l'Assemblée Plénière n°20210007 du 02 juillet 2021 relative aux délégations de compétences à la Présidente du Conseil Régional ;
- VU** La délibération de l'Assemblée Plénière n° 2024-0012 du 28 mars 2024 relative à l'ajustement des délégations du Conseil Régional à la Commission Permanente ;
- VU** La délibération de l'Assemblée Plénière n° 2024-0013 du 28 mars 2024 relative à l'ajustement des délégations de compétence du Conseil Régional à la Présidente du Conseil Régional ;
- VU** Les délibérations N° DCP2019_1082 du conseil régional du 10 décembre 2019 et N° DCP2022_004 du 25 février 2022 relatives aux autorités de gestion des fonds européens pour les programmes de la période 2021-2027 et l'accusé de réception du Préfet en date du 6 mai 2022 ;
- VU** Le règlement (UE) n°2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds « Asile, migration et intégration » au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas ;
- VU** Le règlement (UE) 2021/1059 du Parlement Européen et du conseil du 24 juin 2021 portant dispositions particulières relatives à l'objectif « Coopération territoriale européenne » (Interreg) soutenu par le Fonds européen de développement régional et les instruments de financement extérieur ;
- VU** Le programme Interreg VI - D océan Indien CCI 2021TC16FFOR004, adopté le 13 décembre 2022 (décision - C(2022) 9625), par la Commission européenne ;
- VU** Le règlement intérieur du comité de suivi du programme Interreg 21-27 Océan Indien adopté en janvier 2023.
- Considérant** que le comité de suivi du programme Interreg 21-27 Océan Indien (CSI 21-27) est présidé par la Présidente du Conseil régional (ou son représentant), en tant qu'Autorité de gestion.
- Considérant** la composition du Comité de Pilotage du programme Interreg 21-27 Océan Indien inscrit au sein du règlement intérieur du comité de suivi du programme Interreg 21-27 Océan Indien.

Considérant la validation du règlement intérieur du Comité de Pilotage du programme Interreg 21-27 Océan Indien.

A R R E T E :

Article 1 : Madame Claudine DUPUY, Directrice Générale des Services, est désignée en qualité de représentante de la Région Réunion pour siéger au sein comité de suivi du programme Interreg.



Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claudine DUPUY, sa suppléance est assurée par Monsieur Patrick GUILLAUMIN, Directeur Général Adjoint Europe et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, sa suppléance sera effectuée par Monsieur Bruno LORION, Directeur Opérationnel Coopération Régionale.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, transmis au représentant de l'Etat et mis en ligne sur le site internet de la Région Réunion www.regionreunion.com.

Article 4 : La Présidente du Conseil Régional est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le **03 JUL, 2024**

La Présidente du Conseil Régional



Hugnette BELLO

Notifié le :
Madame Claudine DUPUY
Directrice Générale des Services

Notifié le :
Monsieur Patrick GUILLAUMIN
Directeur Général Adjoint Europe

Notifié le :
Monsieur Bruno LORION
Directeur Opérationnel Coopération Régionale.